



REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 25 MAI 2021
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Denys DE MAGNITOT

Délibérations n° 2021-46 à 2021-53
Nombre de présents : 39
Nombre ayant pris part aux délibérations (dont pouvoirs) : 44

Nombre de conseillers communautaires : 45

Quorum : 23

Commune	Liste des conseillers	Présents / Absents / Pouvoirs
AINCOURT	Emmanuel COUESNON	Présent
	Alexandre DURANTE	Présent
AMBLEVILLE	Philippe BOUILLETTE	Présent
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX	Présent
ARTHIES	Jean BEERNAERT	Présent
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE	Présent
BRAY ET LU	Christian PAUL	Présent
	Sylvie LEQUER	Pouvoir à C. PAUL
BUHY	Jean- Pierre DORE	Présent
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN	Absent
CHAUSSY	Philippe LEMOINE	Pouvoir à O. CAURETTE
	Olivier CAURETTE	Présent
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE	Présent
GENAINVILLE	Alain SCHMIT	Présent
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD	Présent
HODENT	Eric BRETON	Présent
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON	Présent
LA ROCHE GUYON	Daniel LEHLEYDER	Présent
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC	Présent
	Agnès BARBIERI	Présent
	Teresa BEYER	Présent
	Nadine BONAL	Présent
	Joël CABOT	Présent
	Jean- Paul DABAS	Présent
	Angélique DUFERNEZ- PINCHON	Présent
	Julien GANDON	Présent
	Marie- Françoise GAZEAU	Présent
	Yann GRILLERE	Présent
	Jean- Pierre MULLER	Pouvoir à O. SERRE
	Catherine RACOILLET	Présent
	Olivier SERRE	Présent
Thomas VATEL	Présent	
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE	Présent
MONTREUIL SUR EPTE	Daniel HOUELCHÉ	Présent
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT	Présent
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT	Présent
	Dominique COURTI	Présent

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 25 MAI 2021
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Denys DE MAGNITOT

Commune	Liste des conseillers	Présents / Absents / Pouvoirs
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC	Présent
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH	Pouvoir à S. RICHTER
	Stéfan RICHTER	Présent
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT	Présent
	Isabelle LEPICIER-CAPUTO	Pouvoir à D. HERPIN-POULENAT
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE	Présent
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD	Présent
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU	Présent

L'an deux mille vingt et un, le 25 mai à 18h43, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de MAGNY-EN-VEXIN sous la présidence de Monsieur Jean-François RENARD, Président.

Il est précisé que Monsieur Denys DE MAGNITOT est désigné secrétaire de séance.

* * * * *


- ✚ Présentation du dispositif CRTE (Contrat de Relance pour la Transition Ecologique) par le Parc Naturel Régional du Vexin
- ✚ Intervention de Mme Véronique LAPLANE, conseillère municipale de la commune de Magny-en-Vexin, concernant le salon de « La Création de l'entreprise et de l'emploi qui se tiendra le 17 juin 2021 de 9h à 17h00 à la salle de communale de Magny-en-Vexin

Délibération n°2021-46 Décisions prises par le Président par délégation depuis le 14 avril 2021

VU l'article L5211 -10 Code Général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT QUE le président doit rendre compte des décisions prises par délégation de l'organe délibérant,

Année	N°	Date	Tiers	Objet	Montant HT
2021	52	23/04/2021	Granito concept	Pose de bordure cc2 rue Paul Cézanne	6224,5
2021	53	23/04/2021	Dantan sarl rural master	Achat d'une tondeuse pour la CCVVS	610,34
2021	54	30/04/2021	PROPOSE EXPERTS FERMETURE	POSE VOLET ROULANT MOTORISE	2098,23
2021	55	05/05/2021	La Gazette	Abonnement annuel La Gazette	
2021	56	10/05/2021	CONSONANCE WEB	Mise en place plateforme taxe de séjour + maintenance	545 FCT 4380 INV
2021	57	12/05/2021	GRANITO	Aménagement d'une descente d'eau de ruissellement Rte Charmont Genainville	1 420,00 €
2021	58	12/05/2021	Dantan sarl rural master	Achat semences	38,00 €
2021	59	12/05/2021	LB Collectivités Conseils	Mise à disposition de conseils juridiques et financiers	0 à 15000
2021	60	12/05/2021	GRANITO	POSE BARRIERES FORESTIERES ET ENROCHEMENTS	7 419,00 €
2021	61	12/05/2021	SERRURERIE AVERNOISE	POSE BARRIERE ACIER	2 870,00 €

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 25 MAI 2021
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Denys DE MAGNITOT

2021	62	12/05/2021	LECLERC	Stock alimentaire	118,41 €
2021	63	12/05/2021	HYPER PLEIN CIEL	Impression grand format - vidéoprotection	117,23 €
2021	64	17/05/2021	COLAS	Marché voirie	
2021	65	17/05/2021	PDA CONSULTING	Réparation PC comptabilité	90,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'**UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** le lancement de l'étude visée ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer toute convention ou marché public relatifs à la mise en œuvre de cette étude

Délibération n°2021-47 Approbation du Procès-Verbal du conseil communautaire du 27 avril 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le projet de procès-verbal du Conseil Communautaire du 27 avril 2021,

CONSIDERANT QU'il n'a été fait aucune mention ou observation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'**UNANIMITE** :

- **D'ADOPTER** le procès- verbal du conseil communautaire du 27 avril 2021.

Délibération n°2021-48 Projet de construction d'une gendarmerie/ acquisition à l'euro symbolique de 1700 m2 de la parcelle AA13

VU les statuts de la CCVVS, et notamment en matière de construction de la gendarmerie,

VU la volonté du SDIS du Val d'Oise d'accorder la cession à l'euro symbolique de 1700m2 de la parcelle cadastrée AA13.

CONSIDERANT que pour lancer la construction il est nécessaire d'acquérir cette surface de 1700 m2 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'**UNANIMITE** :


- **D'APPROUVER** l'acquisition des parcelles susvisées à l'euro symbolique ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte en vue de cette acquisition ;
- **D'AUTORISER** le Président à faire appel à un géomètre en vue de l'acquisition des parcelles envisagées ;

Délibération n°2021-49 Adhésion au SMSO suite à la prise de la compétence ruissellement par la CCVVS

VU la loi n° 2014-58 du 27 Janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM) ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5214-16 et L.5214-21 ;

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	<u>Séance du 25 MAI 2021</u>
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	<u>COMPTE-RENDU DE SEANCE :</u> <u>MAGNY-EN-VEXIN</u>
	<u>Secrétaire de séance :</u> Denys DE MAGNITOT

VU les missions définies au 1°, 2°, 4, 5°, 8° et 12° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement ;

VU la délibération n°2019-63 du 15 octobre 2019 portant adhésion de la Communauté de Communes, à compter du 1^{er} novembre 2019, au SMSO pour son territoire inclus dans le bassin versant de la Seine (ARTHIES, AINCOURT, BANTHELU, CHAUSSY, CHERENCE, HAUTE-ISLE, LA ROCHE GUYON, MAUDETOUT-EN-VEXIN, SAINT-CYR-EN-ARTHIES, VETHEUIL, VIENNE-EN-ARTHIES, VILLERS-EN-ARTHIES, WY-DIT-JOLI-VILLAGE) dans le cadre de la GEMAPI ;

VU l'arrêté préfectoral n° A-21-010 du 16 février 2021 portant modification de l'article 15.1 des statuts de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine notamment en matière de Ruissellement sur les items 4°, 11° et 12° l'article L.211-7 du code de l'environnement,

CONSIDERANT que la communauté de communes a la possibilité d'adhérer au SMSO pour la gestion des items susvisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'**UNANIMITE** :

- **D'ADHERER** au SMSO pour les items 4° et 12° de l'article L.211-7 du code de l'environnement pour son territoire inclus dans le bassin-versant de la Seine dont les communes sont les suivantes : ARTHIES, AINCOURT, BANTHELU, CHAUSSY, CHERENCE, HAUTE-ISLE, LA ROCHE GUYON, MAUDETOUT-EN-VEXIN, SAINT-CYR-EN-ARTHIES, VETHEUIL, VIENNE-EN-ARTHIES, VILLERS-EN-ARTHIES, WY-DIT-JOLI-VILLAGE ;
- **DE CONFIRMER** le maintien de l'adhésion au SMSO pour les items 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement pour son territoire inclus dans le bassin-versant de la Seine ;

Délibération n°2021-50 Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte (SMBE anciennement SIIVE)

VU la loi n° 2014-58 du 27 Janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM) ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) ;

VU l'article L. 5211-20 ;


VU la délibération n°2018-13 du 06/03/2018 portant sur l'adhésion de la Communauté de Communes au SIIVE en représentation-substitution ;

VU les missions définies au 1°, 2°, 4, 5°, 8°, 11° et 12° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral n° A-21-010 du 16 février 2021 portant modification de l'article 15.1 des statuts de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine notamment en matière de Ruissellement sur les items 4°, 11° et 12° de l'article L.211-7 du code de l'environnement,

VU les nouveaux statuts du syndicat, annexés à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'**UNANIMITE** :

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 25 MAI 2021
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Denys DE MAGNITOT

- **D'APPROUVER** les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte tels qu'annexés ;

Délibération n°2021-51 Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Aubette (SMBVA anciennement SIABVAM)

VU la loi n° 2014-58 du 27 Janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM) ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) ;

VU l'article L. 5211-20 ;

VU la délibération n°2018-07 du 13/02/2018 portant sur l'adhésion de la Communauté de Communes au SIABVAM en représentation-substitution ;

VU les missions définies au 1°, 2°, 4, 5°, 8°, 11° et 12° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral n° A-21-010 du 16 février 2021 portant modification de l'article 15.1 des statuts de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine notamment en matière de Ruissellement sur les items 4°, 11° et 12° de l'article L.211-7 du code de l'environnement,

VU les nouveaux statuts du syndicat, annexés à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'**UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte tels qu'annexés ;

Délibération n°2021-52 Attribution d'une subvention à l'association « OKSEBO »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de subvention reçue de l'association « OKSEBO »,


VU l'examen de cette demande par la **commission culture** de la CCVVS en date du 21 avril 2021 et la proposition d'accorder une subvention de 1 000 €,

CONSIDERANT QUE le projet initial représente un intérêt communautaire et contribue au développement de la culture sur le territoire de la CCVVS,

CONSIDERANT QUE le coût global prévisionnel de cette action,

CONSIDERANT QUE le budget prévisionnel du projet réajusté aux frais engagés est de 6 882 € dont les recettes sont les suivantes :

<i>Financement</i>	<i>Montant en Euros</i>
<i>Cotisation des adhérents</i>	<i>400</i>
<i>Subvention de Marines</i>	<i>300</i>
<i>Subvention CDVO</i>	<i>200</i>
<i>Ventes de livres</i>	<i>400</i>
<i>Subvention PNR</i>	<i>4000</i>
<i>Subvention CCVVS (demandé)</i>	<i>1500</i>
<i>OKSEBO</i>	<i>82</i>

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 25 MAI 2021
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Denys DE MAGNITOT

CONSIDERANT QUE les crédits sont inscrits au budget, chapitre 65, article 6574,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'**UNANIMITE** :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 1 000.00 € à l'association OKSEBO.

Délibération n°2021-53 Attribution d'une subvention à l'association « Croq'Lecture »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de subvention reçue de l'association « Croq'lecture »,

VU l'examen de cette demande par la **commission culture** de la CCVVS en date du 21 avril 2021 et la proposition d'accorder une subvention de 2 000 €,

CONSIDERANT QUE le projet représente un intérêt communautaire et contribue au développement de la culture sur le territoire de la CCVVS,

CONSIDERANT QUE le coût global prévisionnel de cette action,

CONSIDERANT QUE le budget prévisionnel du projet est de 6 020 € dont les recettes sont les suivantes :

<i>Financement</i>	<i>Montant en Euros</i>
<i>Cotisation des adhérents</i>	<i>120</i>
<i>Subvention CDVO</i>	<i>100</i>
<i>Subvention CCVVS (demandé)</i>	<i>2 000</i>
<i>Ventes de livres</i>	<i>800</i>
<i>SOFIA</i>	<i>3 000</i>

CONSIDERANT QUE les crédits sont inscrits au budget, chapitre 65, article 6574,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'**UNANIMITE** :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 2 000.00 € à l'association « Croq'lecture ».
- **DE PRECISER** que cette subvention sera versée après la manifestation sous réserve de recevoir de l'association le bilan moral et les photos.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Président lève la séance à 19h35

Le Président,
Jean-François RENARD

